



RISQUES ET RESPONSABITÉS DE L'ACHETEUR PUBLIC

FORMATION COURTE À DISTANCE

L'objectif fondamental de cette formation est d'identifier les risques juridiques liés à la relation fournisseurs dans la gestion des achats afin de prendre les mesures de prévention nécessaires et de sécuriser ses pratiques et ses processus.

Nos "formations courtes à distance" reposent sur trois principes essentiels :

- un nombre limité de participants,
- une approche résolument opérationnelle des problèmes,
- l'accès direct au savoir-faire de consultants chevronnés.

PRIX	DURÉE	DATES ET HORAIRES 2026
220 € TTC	1h30	13 mars à 10h30 5 novembre à 10h30

INTERVENANT

Expériences professionnelles

- ✓ Consultant-formateur en achat et en marchés publics
- ✓ Directeur des achats

Missions réalisées :

- ✓ Formations : code de la commande publique, relation fournisseurs du sourcing au bilan de marché, actualité de la jurisprudence en marchés publics ...
- ✓ Conduite de projet : audit des marchés, élaboration des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et accompagnement à leur mise en œuvre ...

Quelques références :



Contacter l'intervenant : contact@axes-management.fr

PROGRAMME

1H30

La typologie des risques associés à l'acte d'achat

La notion de risques fournisseurs et les enjeux sur la responsabilité personnelle
Les risques pénaux, contractuels, financiers et techniques

Le favoritisme et l'avantage injustifié

La définition du délit de favoritisme et les acteurs de l'achat visés par le délit
Les exemples pratiques de favoritisme et les sanctions

Le conflit d'intérêts et la prise illégale d'intérêts

Comment identifier un conflit d'intérêt et comment s'en protéger ?
L'identification de la prise illégale d'intérêts et les sanctions prévues

Le recel d'abus de biens sociaux

La définition du délit et la différence avec la corruption passive
Les exemples précis dans le domaine de l'achat et les sanctions prévues

Le risque de prêt de main d'œuvre et de marchandage

L'identification du risque et ses caractéristiques
Les critères de qualification retenus par la législation et le juge
Les sanctions prévues et les personnes visées

Le risque de contrefaçon dans les achats publics

La notion de contrefaçon et son application aux achats publics
La recherche de l'infraction et la saisie-contrefaçon
Les responsabilités respectives de l'acheteur et du prescripteur

Les risques nés du recours à la sous-traitance

La déclaration de sous-traitance et ses conséquences
La relation avec le titulaire et celle avec les sous-traitants
La notion d'*ordre direct* au préposé ou aux sous-traitants

Conclusion et évaluation de la formation